

Synthèse et analyse des avis reçus lors de la consultation réglementaire du 16 septembre au 11 octobre 2013

Thème	Avis	Type	Organisme	Réponse
Capacité réservée	Capacité insuffisante sur le poste de Magré	M	LUXEL	Capacité réservée de 4 MW dans le schéma final.
	Zone de Bellac	P	FEE	Le document final apporte des précisions sur la manière dont la baisse du gisement a été répartie entre la région Limousin et la région poitou-Charentes.
	Zone de La Souterraine	M	FEE + ENERPLAN	Le document final intègre la modification demandée : la création de la liaison souterraine 90 kV Dun le Palestel-La Souterraine n'est pas retenue. Les 45 MW de capacité dégagés par cet investissement seront répartis sur d'autres postes en prenant en compte la proposition émise par FEE lorsque celle-ci ne génère pas de nouveaux investissements, dans le cas contraire la puissance sera répartie sur des postes situés en zone verte du SRE dont la capacité est disponible sans travaux.
	projet <36kVA	P	HESPUL	La répartition du segment PV < 36 kVA est basé sur l'étude réalisée par le CETE pour le SRCAE. Cette précision est indiquée dans le schéma.
	Zone d'Argentat	M	FEE + ENERPLAN	Le document final intègre la modification demandée : la création du tronçonnement 90 kV à Argentat et du transformateur 225/90 kV de 100 MVA à Gatellier n'est pas retenue. Les 18 MW de capacité dégagés par ces investissements seront répartis sur d'autres postes en prenant en compte la proposition émise par FEE lorsque celle-ci ne génère pas de nouveaux investissements, dans le cas contraire la puissance sera répartie sur des postes situés en zone verte du SRE dont la capacité est disponible sans travaux.
	Indiquer pour chaque poste les gisements de production par filière EnR utilisés pour l'élaboration du schéma	P	ENERPLAN	Non retenu, contraire au principe de non discrimination des EnR dans la capacité réservée et source probable d'incompréhension du public.
	Faiblesse des puissances réservées sur la zone d'Argentat	P	SER	Conforme au gisement identifié. Les ZDE n'impliquent pas forcément la présence de projets en cours de développement.
	Réservation de capacité au poste de Talamet	P	SER	Ce poste n'est pas un poste source, seul un raccordement de projets en HTB serait réalisable
	Zone de Bellac : augmentation de la capacité réservée	M	SER	Augmentation de la capacité réservée sur les postes de St Junien et Peyrilhac
Répartition des puissances	PV : Etude du CETE	P	HESPUL	L'étude du CETE est un entrant du S3REnR issu du SRCAE. RTE n'est pas légitime pour diffuser cette étude.
Quote-part	Montant de la Quote-Part trop élevé	M	Région Limousin	L'abandon de certains investissements dans le document final conduit à faire baisser sensiblement la quote-part de 52 à 26 k€/MW
Forme	Tableau synthétique	P	HESPUL	Mise à disposition d'un tableau de synthèse regroupant toutes les annexes lors de la mise à jour de la file d'attente avant validation du schéma.
	Indiquer le coût du service rendu pour chaque investissement	P	ENERPLAN	Disponible
Planning des travaux	Seuils de déclenchement des travaux	P	SER	Les seuils indiqués sur la zone de Lavaud correspondent à l'apparition des contraintes sur le réseau de transport et non à la volonté d'avoir un stock de projets en file d'attente avant d'engager les travaux. L'accueil des EnR est possible sans travaux en dessous de ce seuil. Les travaux ne seront donc réalisés que si le volume d'EnR effectivement raccordé dépasse ce seuil.
Points particuliers	Capacité technique disponible sur les postes	P	FEE	Cette donnée sera accessible sur le site Internet de RTE.
	Prise en compte des arbitrages nationaux : nouveau décret, nouvelle DTR	M	FEE + ENERPLAN	Ces éléments ne pourront être pris en compte que lorsque les DTR et le nouveau décret seront applicables.
	Estimation des coûts RPD : explication des différences de coûts pour travaux similaires	P	FEE + SER	Précision sur les travaux apportée dans les tableaux.
	Transmission annuelle d'un état technique et financier de réalisation du S3REnR	P	ENERPLAN	Sera réalisé en fonction de l'organisation choisie pour le suivi de la mise en œuvre par le préfet.
Méthodologie	Réalisation de l'état initial du réseau	P	HESPUL + ENERPLAN + SER	précision sur la méthodologie ERDF pour réaliser l'Etat Initial dans la DTR ERDF.
	Choix des travaux sur le RPD	P	HESPUL	Toutes les contraintes sur le RPD sont des contraintes en régime normal en raison du mode d'exploitation du RPD (réseau non maillé), Les 1/2 rames sont logées dans des bâtiments : la création d'une nouvelle 1/2 rame s'accompagne de la création d'un nouveau bâtiment si le bâtiment existant ne dispose plus de la place nécessaire.

Type	
R	simple remarque ne nécessitant pas de réponse
P	Demande de précision sans impact sur le schéma
M	Demande de précision nécessitant une modification du schéma